

Séance ordinaire du 14 janvier 2013

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 janvier 2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2013-01-01) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2013, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2013-01-02) - Adoption du procès-verbal

3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie des procès-verbaux des séances du 3 décembre 2012 et du 17 décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver les procès-verbaux des séances du 3 décembre 2012 et du 17 décembre 2012, tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Avis de motion

4 - Avis de motion

04.01 (2013-01-03) - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de prolongement de la rue Industrielle incluant la voirie, les services d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial et un emprunt

4.1 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de prolongement de la rue Industrielle incluant la voirie,

les services d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial et un emprunt

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de donner un avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de prolongement de la rue Industrielle incluant la voirie, les services d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial et un emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - Adoption de règlement

5 - Adoption de règlement

05.01 (2013-01-04) - Adoption règlement 360-01-13 décrétant les taux et les tarifs de compensation pour l'année financière 2013 et les compensations de leur perception

5.1 - Adoption du règlement 360-01-13 décrétant les taux et les tarifs de compensation pour l'année financière 2013 et les compensations de leur perception

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay ;

QUE le conseil adopte le règlement 360-01-13 intitulé «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2013 et les compensations de leur perception», tel que présenté et que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim soient et sont autorisées à signer l'original dudit règlement et d'en faire dépôt au livre des règlements de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - Administration et législation

6 - Administration et législation

06.01 (2013-01-05) - Soirée des Bénévoles

6.1 - Soirée des Bénévoles

ATTENDU QUE le conseil désire souligner les bénévoles de la Municipalité de Saint-Agapit en organisant une cérémonie de remise de médailles du Jubilé, le 24 janvier 2013 au Complexe des Seigneuries.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, d'autoriser un montant de 2 000 \$ pour organiser la cérémonie de remise des médailles du Jubilé. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.11000.493.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2013-01-06) - Délégation pour la gérance des subventions de 32 000 \$ aux organismes

6.2 - Délégation pour la gérance des subventions de 32 000 \$ aux organismes

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 17 décembre 2012 en séance extraordinaire les revenus et les dépenses de l'exercice financier 2013 ;

ATTENDU QU'une dépense de 32 000 \$ a été allouée au poste budgétaire 02.11000.970 "Contributions autres organismes" ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire déléguer l'étude des demandes de subvention faites par les organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de déléguer l'étude et la gérance des contributions aux organismes au montant de 32 000 \$ à la conseillère Micheline Beaudet et au conseiller Pierre Audesse. Que les dépenses soient affectées au poste budgétaire 02.11000.970.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2013-01-07) - Autorisation pour mandater un consultant pour les ressources humaines pour l'année 2013

6.3 - Autorisation pour mandater un consultant pour les ressources humaines pour l'année 2013

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est en congé de maternité et que lors de son absence, il a été convenu d'engager un consultant pour la gestion des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de mandater Monsieur Jocelyn Benoit de la firme Consultant Jocelyn Benoit Inc. pour accompagner la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dans les démarches de gérance des ressources humaines pour l'année 2013. Que les honoraires soient affectés au poste budgétaire 02.16000.419.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2013-01-08) - Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2013

6.4 - Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2013

ATTENDU QUE certaines dépenses incompressibles sont prévues au budget de l'année 2013, lequel a été adopté par le conseil municipal le 17 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à faire les dépenses et les paiements des dépenses qui suivent, à savoir :

La rémunération des élus, des cadres, des employés et des contributions de l'employeur aux bénéficiaires marginaux (remises gouvernementales, bénéficiaires et compensations, REER, assurances collectives);

Toutes dépenses découlant d'un contrat approuvé par le conseil et engageant la municipalité, telles que les collectes des ordures et la récupération, déneigement (rues, rangs et stationnements), les locations d'équipement ou de services, l'éclairage de rues, assurances, etc. ;

Toutes autres dépenses jugées nécessaires, telles que l'électricité, le chauffage, les télécommunications, frais de poste ou messagerie, immatriculation des véhicules, police, quincaillerie, essence des véhicules, etc. ;

Les quotes-parts des régies inter municipales et des organismes supra municipaux;

Le service de la dette et les frais de financement;

Les remboursements de taxes suite à un certificat de modification du rôle d'évaluation;

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2013-01-09) - Adhésion ADMQ

6.5- Adhésion ADMQ

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une gamme de services diversifiés dans le but de répondre aux besoins d'information et de formation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de recommander le renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour 2013. Que la dépense de 611 \$ plus taxes soit prise au poste budgétaire 02.13000.346.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.06 (2013-01-10) - Inscription 2 formations ADMQ

6.6 - Inscription 2 formations ADMQ

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de perfectionnement pour la session hiver-printemps 2013 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim désire suivre 2 formations sur vidéo dont Réaliser son bilan financier et Mise à jour MPIFM 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'inscrire Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim aux 2 formations de perfectionnement à l'Association des directeurs municipaux du Québec. Que la dépense de 200 \$ plus taxes soit prise au poste budgétaire 02.13000.454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.07 (2013-01-11) - Contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel PG Solutions Inc.

6.7 - Contrat d'entretien et soutien des applications du logiciel PG Solutions Inc.

ATTENDU QUE la municipalité possède des logiciels de PG Solutions pour la comptabilité, Accèscité-UEL, Syged et relevé 24 et qu'ils sont renouvelables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay, de faire le paiement des factures # CESA09248, CESA09249, CESA09250, CESA09251 pour le contrat d'entretien et soutien des applications des logiciels à PG Solutions Inc. au montant total de 12 037.89 \$ taxes incluses. Que

la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.527 et 02.13000.527.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.08 (2013-01-12) - Licence annuelle Weblex Design Inc.

6.8 - Licence annuelle Weblex Design Inc.

ATTENDU QUE la municipalité possède un logiciel pour le suivi et la rédaction des séances du conseil et des procès verbaux ainsi que pour les services reliés au site web de la municipalité avec Weblex Design Inc. et qu'ils sont renouvelables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le paiement de la facture # 10537 de Weblex Design Inc. pour la licence annuelle du logiciel, au montant de 4 966.33 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.13000.527.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.09 (2013-01-13) - Services professionnels en droit municipal Lavery de Billy S.E.N.C.R.L.

6.9 - Services professionnels en droit municipal Lavery de Billy S.E.N.C.R.L.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un offre de services professionnels en droit municipal de la firme d'avocat Lavery de Billy S.E.N.C.R.L. pour l'année 2013 lui donnant droit à l'accès téléphonique illimité pour des questions administratives, la vérification légale des projets de procès-verbaux et une rencontre annuelle d'une durée de trois heures avec les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de réitérer l'offre de services professionnels de la firme d'avocat Lavery de Billy S.E.N.C.R.L. pour l'année 2013 au coût de 1 000 \$ plus taxes et déboursés. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.12000.412.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.10 (2013-01-14) - Honoraires services professionnels Lavery de Billy S.E.N.C.R.L.

6.10 - Honoraires services professionnels Lavery de Billy S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture numéro 1197187 de Lavery de Billy S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels rendus pour la période terminée le 30 novembre 2012 au montant de 7 472.36 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.11 (2013-01-15) - Services professionnels pour la première vérification 2012 et travaux spéciaux Mallette

6.11 - Services professionnels pour la première vérification 2012 et travaux spéciaux Mallette

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture numéro 123474 concernant des services professionnels rendus au 30 novembre 2012 de la firme Mallette, comptables agréés, dans le cadre de la première facturation progressive des travaux de vérification en cours pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 ainsi que pour les travaux spéciaux. Que la dépense de 6 668.55 \$ taxes incluses soit prise au poste budgétaire 02.13000.413.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.12 (2013-01-16) - Honoraire final pour confection du rôle d'évaluation 2013-2014-2015, MRC Lotbinière

6.12 - Honoraires professionnels finals pour la confection du rôle d'évaluation 2013-2014-2015 par la MRC de Lotbinière

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement de la facture numéro 16880 à la MRC de Lotbinière pour les honoraires professionnels finals suite à la confection du rôle d'évaluation 2013-2014-2015 au montant de 29 228.64 \$, que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.15000.952.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.13 (2013-01-17) - Honoraires professionnels Consultant Jocelyn Benoit Inc.

6.13 - Honoraires professionnels Consultant Jocelyn Benoit Inc.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement des factures numéros 1102 et 1115 pour les honoraires professionnels en

ressources humaines au Consultant Jocelyn Benoit Inc. au montant de 638.43 \$ taxes incluses et 1 100.06 \$ taxes incluses, que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.16000.419.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.14 (2013-01-18) - Adoption prévision budgétaire 2013 de l'Office Municipal d'Habitation St-Agapit

6.14 - Adoption prévision budgétaire 2013 de l'Office Municipal d'Habitation St-Agapit

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay,

Que la Municipalité de Saint-Agapit approuve les documents reçus de la Société d'Habitation du Québec et de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Agapit concernant la prévision budgétaire 2013 de l'Office Municipal d'Habitation Saint-Agapit soit :

Revenus de : 78 417 \$

Dépenses de : 116 832 incluant une enveloppe adm/conc de 31 881 \$

Déficit total de 38 415 \$

Réparti SHQ : 34 574 \$

et municipalité : 3 841 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - Voirie aqueduc et égout

7- Voirie aqueduc et égout

07.01 (2013-01-19) - Attribution du contrat de sel d'adoucesseur en briquette à Société Coopérative agricole La Seigneurie

7.1 - Attribution du contrat de sel d'adoucesseur en briquette à Société Coopérative agricole La Seigneurie

Monsieur Yves Gingras se retire du prochain point de discussion pour éviter tout conflit d'intérêts avec la décision prise.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a procédé par appel d'offre sur invitation pour le contrat 2012-06, pour ses besoins en sel d'adoucesseur pour le traitement de l'eau potable ;

ATTENDU QUE l'invitation a été envoyée à deux entreprises, soit Sel Warwick inc. et Société Coopérative agricole La Seigneurie ;

ATTENDU QUE la compagnie Sel Warwick a soumissionné pour un montant de 85 124.73 \$ taxes incluses et que la Société Coopérative agricole La Seigneurie pour un montant de 79 098.20 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adjuger le contrat à Société Coopérative agricole La Seigneurie pour 13 104 sacs de 20 kilos gramme de sel en briquette pour un montant de 79 098.20 \$ taxes incluses, que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.41300.635

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2013-01-20) - Autorisation pour demander des soumissions publiques pour la cueillette et transport des ordures (bacs verts)

7.2 - Autorisation pour demander des soumissions publiques pour la cueillette et transport des ordures (bacs verts)

ATTENDU QUE la population de Saint-Agapit a connu une grande croissance depuis les dernières années ainsi que la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a une entente avec la municipalité de Saint-Agapit et que celle-ci ne peut plus nous desservir pour la cueillette et transport des ordures (bacs verts) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras :

d'aller en appel d'offres public pour demander des soumissions via le système électronique d'appel d'offre SEAO, que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.45110.951;

de désigner Monsieur Gilbert Breton comme responsable de l'appel d'offres;

d'estimer le montant du contrat pour la cueillette et transport des ordures (bacs verts) pour une période de trois ans (2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016).

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.03 (2013-01-21) - Adhésion 2013 COMBEQ

7.3 - Adhésion 2013 COMBEQ

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer une formation continue à son personnel en étant à l'affût des informations les plus à jour qui concernent leur travail ;

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec est une association qui offre une gamme étendue de services, et plus particulièrement des activités de formation dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras, que la municipalité de Saint-Agapit renouvelle l'inscription du directeur des travaux publics comme membre actif de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour 2013 au coût de 327.67 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - Urbanisme

8 - Urbanisme

08.01 (2013-01-22) - Honoraires support technique MRC de Lotbinière

8.1 - Honoraires support technique MRC de Lotbinière

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des services en urbanisme à la MRC de Lotbinière en attente du nouveau responsable à l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser le paiement de la facture numéro 16915 à la MRC de Lotbinière pour les honoraires du support technique en service d'urbanisme au montant de 5 151 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2013-01-23) - Frais cours d'eau 2012 MRC de Lotbinière

8.2 - Frais de cours d'eau encourus en 2012 par la MRC de Lotbinière

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, que la Municipalité de Saint-Agapit autorise le paiement, à la MRC de Lotbinière, de la facture numéro 16897 concernant les frais des cours d'eau encourus pour 2012 au montant de 24 497.12 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.46000.516.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2013-01-24) - Affichage du poste du responsable à l'urbanisme

8.3 - Affichage du poste du responsable à l'urbanisme

ATTENDU QUE le poste responsable en urbanisme est vacant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'afficher le poste du responsable à l'urbanisme dans les médias suivants soit: Le Peuple de Lotbinière au coût de 248 \$ plus taxes, Le Soleil au coût de 510.30 \$ plus taxes et dans le Québec Municipal au coût de 150 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.16000.341.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2013-01-25) - Cession de rue par compagnie 9221-6001 Québec Inc. - Abrogation de la résolution 2012-12-478

8.4 - Cession de rue par compagnie 9221-6001 Québec Inc. - Abrogation de la résolution 2012-12-478

ATTENDU QUE, suite à l'installation des infrastructures de rue, la compagnie 9221-6001 Québec Inc. doit céder à la municipalité de Saint-Agapit l'avenue Fréchette ainsi qu'une partie de la rue Bélanger.

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers,

QUE le conseil municipal accepte la cession gratuite, par l'entreprise 9221-6001 Québec Inc. des lots 4 714 349 et 4 714 348 du cadastre du Québec, avenue Fréchette et une partie de la rue Bélanger.

Tous les honoraires et les frais pour la cession de ces lots sont à la charge de la Municipalité de Saint-Agapit. La mairesse et la directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim sont autorisées à signer tout document pour et au nom de la municipalité, donnant effet aux présentes.

Cette résolution abroge la résolution 2012-12-478

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.05 (2013-01-26) - Cession de passage rue Dumont

8.5 - Cession du lot 4 213 290 (passage) rue Dumont

ATTENDU QUE dans la résolution numéro 2011-08-371 le lot 4 213 290 n'a pas été inscrit lors de la cession de la rue ;

ATTENDU QUE suite à l'installation des infrastructures, les promoteurs Denys Hébert et Pauline Gaudreault doivent céder le lot 4 213 290 (passage) à la Municipalité de Saint-Agapit de la rue Dumont ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal accepte la cession gratuite, par les promoteurs Denys Hébert et Pauline Gaudreault, du lot numéro 4 213 290 du cadastre du Québec, rue Dumont ;

Tous les honoraires et les frais pour la cession de ce lot sont à la charge de la municipalité. La mairesse et la directrice générale par intérim sont autorisées à signer tout document donnant effet aux présentes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Loisirs

9 - Loisirs

09.01 (2013-01-27) - Frais pour organisation du Festival du Flocon

9.1 - Frais pour organisation du Festival du Flocon

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire organiser une deuxième édition du Festival du Flocon ;

ATTENDU QUE le responsable de l'activité est Monsieur Patrice Boucher, Directeur des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'octroyer un budget de 5 000 \$ pour les frais reliés à l'organisation du Festival du Flocon. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.499.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.02 (2013-01-28) - Demande de 2 permis de réunion pour le Festival du Flocon

9.2 - Demande de 2 permis de réunion pour le Festival du Flocon

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a mandaté M. Patrice Boucher directeur des loisirs à organiser l'activité Festival du Flocon pour les citoyens ;

ATTENDU QUE deux permis sont nécessaires pour le Chalet des sports, afin d'être en mesure de vendre des produits alcoolisés le vendredi 22 et le samedi 23 février dans le cadre du Festival du Flocon 2013;

ATTENDU QUE le festival d'hiver aura lieu au Chalet des sports, immeuble appartenant à la municipalité (tout comme le terrain aux alentours), situé au 1072, avenue Bergeron à Saint-Agapit;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson, que la Municipalité de Saint-Agapit autorise l'utilisation du lieu pour la tenue de cet événement et autorise M. Patrice Boucher à signer tous documents relatifs à la demande de permis d'alcool auprès de la Société des alcools des courses et des jeux.

Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.499.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2013-01-29) - Contrat de service annuelle 2013 Logiciel Proloc

9.3 - Contrat de service annuelle 2013 Logiciel Proloc

ATTENDU QUE la municipalité possède un logiciel pour le système de réservation avec ProLoc et qu'il est renouvelable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de renouveler le contrat de service annuel pour le système de réservation ProLoc à l'aréna au montant de 1 000 \$ Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.527.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2013-01-30) - Cotisations annuelles 2013 AQAIRS - AQLM

9.4 - Cotisations annuelles 2013 AQAIRS - AQLM

ATTENDU QUE le Directeur des Loisirs désire renouveler ses adhésions à l'AQAIRS et AQLM pour l'année 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'autoriser le paiement de la cotisation à l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives au coût de 190 \$ plus taxes et celle de l'Association Québécoise du Loisir Municipal au coût de 307.66 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.494 et 02.70150.494

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - Services des incendies

10 - Services des incendies

10.01 (2013-01-31) - Contrat annuel 2013 Logiciel Première Ligne Inc.

10.1 - Contrat annuel 2013 Logiciel Première Ligne Inc.

ATTENDU QUE le service des incendies de la municipalité de Saint-Agapit utilise le logiciel première ligne pour effectuer leur travail administratif et que l'entretien et le soutien de celui-ci est renouvelable pour l'année 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le paiement de la facture numéro 2737 du contrat de soutien du logiciel Première Ligne au montant de 962.70 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.02 (2013-01-32) - Social des fêtes pour le Services des incendies

10.2 - Social des fêtes pour le Services des incendies

ATTENDU QUE le Service des incendies désire organiser un social pour la fête de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser un montant de 500 \$ pour le social de Noël du services des incendies. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.493.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.03 (2013-01-33) - Entériner l'achat d'équipements en 2012 des pompiers

10.3 - Entériner l'achat d'équipements en 2012 des pompiers

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le paiement des 2 factures suivantes :

Achat d'un chapeau et de gants à la compagnie Aréo-Feu, facture numéro 214978 au coût de 1 371.65 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02.22000.650

Achat de 20 contenants de mousse à la compagnie Boivin et Gauvin Inc., facture numéro 123073 au coût de 1 609.65 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02.22000.640.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.04 (2013-01-34) - Démission du pompier Carl Têtu

10.4 - Démission du pompier Carl Têtu

ATTENDU QUE le pompier Carl Têtu a donné sa démission au Directeur du Service des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la démission du pompier volontaire, Carl Têtu et de remercier celui-ci pour ses loyaux services.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.05 (2013-01-35) - Changement de fournisseur des pagettes des pompiers

10.5 - Offre de service pour de nouveaux téléavertisseur pour le Service des Incendies

ATTENDU QUE présentement le Service des Incendies utilise Pagenet du Canada Inc pour le service de téléavertisseur et que nous possédons aucun contrat avec eux ;

ATTENDU QU'il désire changer de fournisseur pour obtenir de meilleurs tarifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de changer de fournisseur pour la compagnie Mobilité Plus pour 22 téléavertisseurs pour le service des incendies pour un coût de 6.95 \$ par mois par appareil. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.331.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.06 (2013-01-36) - Adhésion 2013, Association des chefs en sécurité incendies du Québec

10.6 - Adhésion 2013, Association des chefs en sécurité incendie du Québec

ATTENDU QUE le Directeur du Service Incendie de Saint-Agapit désire renouveler son adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, de renouveler l'inscription à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2013 ainsi que d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au montant de 220 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.494.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.07 (2013-01-37) - Achat d'un RAM Hurst Edraulic et d'une batterie

10.7 - Achat d'un RAM Hurst Edraulic et d'une batterie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a autorisé l'achat de mâchoire de vie (couteau, écarteur, ram et batterie) ;

ATTENDU QUE l'achat du couteau et de l'écarteur a été fait en 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser l'achat du RAM Hurst Edraulic au montant de 8 795 \$ plus taxes et d'une batterie au montant de 580 \$ plus taxes. Que les dépenses soient prises au poste budgétaire 23.03000.725 et 02.22000.640.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.08 (2013-01-38) - Embauche de 3 pompiers, formation et achat d'équipements

10.8 - Embauche de 3 pompiers, formation et achat d'équipements

ATTENDU QUE le directeur du service incendie de la Municipalité de Saint-Agapit recommande l'embauche de 3 pompiers volontaires au sein du service de Sécurité des incendies de Saint-Agapit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet :

d'embaucher comme pompiers volontaires, messieurs Yves Gingras, Félix Bédard et Jérémy Plante ;

d'autoriser la formation Pompier 1 au coût approximatif de 3 595 \$ plus taxes pour chaque pompier, le coût de la section 1 et 2 étant prévu au budget 2013 au poste budgétaire 02.22000.454 ;

d'autoriser l'achat des équipements pour les 3 pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.09 (2013-01-39) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies

10.9 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour les mois de décembre 2012;

Alarme incendie :	0
Feu de résidence :	1
Feu d'Industrie :	0
Feu d'échets :	0
Feu d'installation électrique :	0
Vérification feu sans permis :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération / accident de la route :	3
Assistance aux citoyens :	1
Entraide aux municipalité :	3
Intervention matières dangeureuses :	0
Vérification odeur propane	0
Pratique évacuation :	0
Total appels d'urgence :	8
Autre appel et activité :	0

Adopté à l'unanimité par les conseillers

11 - Complexe des Seigneuries

11 - Complexe des Seigneuries

11.01 (2013-01-40) - Délégation pour signer les contrats et les ententes de location des salles pour le Complexe des Seigneuries

11.1 - Délégation pour signer les contrats et les ententes de location des salles pour le Complexe des Seigneuries

ATTENDU QUE lorsqu'il y a des locations de salles au Complexe des Seigneuries, une entente ou un contrat doit être signé par le locataire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de déléguer Monsieur Steve Lemay, Surintendant aux bâtiments et espaces verts, à signer les contrats ou les ententes de location de salles avec le locataire pour et au nom du Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - Finances

12 - Finances

12.01 (2013-01-41) - Liste des salaires au 29 décembre 2012

12.1 - Liste des salaires au 29 décembre 2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés au 29 décembre 2012, au montant de 99 461.74 \$ soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2013-01-42) - Dépenses d'investissement décembre 2012

12.2 - Dépenses d'investissement décembre 2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissements pour le mois de décembre 2012 pour un montant de 10 481.89 \$

Charles Boulay, 687.50 \$, Facture # 4297, Aquifere Laflamme, Préparation du terrain pour forrage, poste budgétaire 23.05000.721

Trafic Contrôle F.M. Inc., 1 152.28 \$, Facture # 3966, Développement Tannerie 1C, Ensemble potence / Luminaire rue Sévigny, poste budgétaire 23.32037.721

Trafic Contrôle F.M. Inc., 8 065.96 \$, Facture 3967, Jovina Phase 1 et Jovina Phase 2, Ensemble potence / Luminaire av Bédard, Pauze et Desrochers, poste budgétaire 23.32035.721 : 3 507.70 \$, poste budgétaire 23.32036.721 : 3 507.70 \$

Trafic Contrôle F.M. Inc., 576.15 \$, Facture 3968, Développement Tannerie 2B, Ensemble potence / Luminaire rue Bélanger, poste budgétaire 23.32032.721

Total : 10 481.89 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.03 (2013-01-43) - Comptes payés et à payer pour décembre 2012

12.3 - Comptes payés et à payer pour décembre 2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois de décembre 2012 au montant de 173 186.61 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2012 au montant de 177 281.60 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - Varia

13- Varia

13.01 (2013-01-44) - Cocktail dînatoire fondation Philippe Boucher

13.1 - Cocktail dînatoire fondation Philippe Boucher

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu l'invitation pour la 5e édition du cocktail dînatoire organisé au profit de la Fondation Philippe Boucher ;

ATTENDU QUE la Fondation existe pour venir en aide aux enfants malades, handicapés et défavorisés de la région de Lotbinière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de réserver deux billets à la 5e édition du cocktail dînatoire des produits du terroir de Lotbinière organisé au profit de la Fondation Philippe Boucher qui aura lieu le 27 février 2013, à la salle communautaire de Saint-Apollinaire. Que la dépense de 250 \$ soit prise au poste budgétaire 02.11000.346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 - Période de question des contribuables

14 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

15 (2013-01-45) - Levée de la séance

15- Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de lever la séance ordinaire à 21h15. .

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse